



Public visé :

- Opérateurs assurant des opérations d'ordre électrique ou en charge de diriger ces travaux.
- Personne assurant la direction effective des travaux électriques ou non, des consignations électriques, opérations dites générales, chargée de diriger ou d'effectuer des manœuvres sur des installations électriques.

Habilitations visées :

H0v, B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai, BC, BR, BE
Manœuvres de consignation



Prérequis :

- Aptitude médicale attestée par le service de santé au travail.
- Être qualifié en électricité sur les opérations visées par ce programme
- Utilisation usuelle de la langue française



Durée :

- 14 heures (renouvellement) à 21 heures (Théorie en groupe : 7 h, pratique en groupe: 6.5h, évaluation: 45 min/pers.)



Nombre de participants par groupe :

10 personnes maximum en formation théorique et pratique en fonction du nombre d'habilitation par personne



Périodicité :

- L'INRS recommande une périodicité de recyclage de la formation de **trois ans** (c'est également la durée recommandée dans la norme NF C18-510)



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Formation et évaluation obligatoires (articles R4141-13, R4141-14 et R4544-3 du Code du Travail).
- Norme NF C 18-510 + A1.

Objectif général de la formation :

Être capable d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension dans le respect des prescriptions de la nouvelle norme NF C 18-510

Contenu de la formation :

➤ **Module tronc commun 2**

- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Noms et limites des différents domaines de tension
- Zones d'environnement et leurs limites
- Appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Principe d'une habilitation.
- Définition des symboles d'habilitation.
- Contenu d'un titre d'habilitation.
- Rôles de chacun.
- Symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
- Prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées

➤ **Module B1 B2 B1V B2V B2V Essai - Exécutant et Chargé de Travaux hors tension en Basse Tension**

(La personne suivant ce module peut également être habilitée B2, B2V ou B2V Essai sous réserve de satisfaire à l'évaluation correspondante) :

- Différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
- Exécutants : Respecter les instructions données par le chargé de travaux, rendre compte de son activité.
- Chargés de travaux : Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires, respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation, rendre compte de son activité.
- Différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Prescriptions d'exécution des travaux.
- Zone de travail (pour B2 et B2V).
- Risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc. - pour B1V et B2V).
- Respecter la zone de travail.
- Fonctions des matériels électriques BT, TBT.
- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Documents applicables dans le cadre des travaux (pour les chargés de travaux).
- Attestation de première étape de consignation.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
- Matériel et l'outillage appropriés.
- Ouvrages, installations et zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).

- Mesures de prévention à observer lors d'un travail.
- Règles et instructions de sécurité.
- Travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Deuxième étape de consignation.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour B2V Essai).
- Instructions de sécurité.
- Risques pour une situation donnée et correspondant aux essais..

Module BC

- Consignation en Basse Tension
- Fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
- Documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation - en une étape, attestation de consignation en deux étapes).
- Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.
- Opérations de consignation.
- Consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visé

Module BR

- Intervention BT générales
- Différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine.
- Fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Consignes données par le chargé d'exploitation électrique.
- Rendre compte de son activité.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
- Matériel et l'outillage appropriés.
- Documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.).
- Documents applicables dans le cadre des interventions BT.
- Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Zone des interventions BT.
- Risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc.).
- Procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité.
- Opérations de consignation et les documents associés.
- Opérations de consignation.
- Zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- Opération de dépannage.
- Opération de mesurage et essai.
- Opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Sanction de l'action

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.
- Un modèle de titre d'habilitation est remis à l'entreprise indiquant les niveaux acquis, à faire signer par le chef d'entreprise pour être valable.

Codes de la formation

Formacode 24049 – Habilitation électrique

NSF 2553 – Electricité, électronique (non compris automatismes, productiques)

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Evaluation formative théorique par le biais d'un quizz et pratique au moyen de mises en situation d'application des enseignements

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques en B1B2BRBC :
 - Local avec tableau électrique à consigner et à démonter/remonter partiellement (le courant sera coupé au disjoncteur général de ce tableau, donc dans tout ou partie d'un bâtiment)
 - Divers matériels électriques : à installer et/ou gaines et conducteurs pour réalisation d'une extension, à dépanner dans une armoire électrique (programmateur, disjoncteur, fusibles non-protégés,...)
 - Schémas électriques de l'installation utilisée
 - Instructions de sécurité écrites de l'employeur
 - Formulaires d'attestation de consignation (2 étapes) et d'autorisation de travail
 - Balisage de chantier électrique
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront, selon les tâches qu'ils effectuent, posséder les équipements suivants, déterminés et remis par leur employeur :
 - Vêtements de travail couvrants
 - Outillage isolé (NF EN 60900) + cavalier et cadenas de consignation
 - Dispositif de MALT/CC (NF EN 61230)
 - Vérificateur d'absence de tension (NF EN 61243-3)
 - Nappe isolante classe 0 ou 00 (NF EN 61112) et pinces isolées si B1B2
 - Eventuellement protecteurs de conducteurs
 - Tapis isolant classe 0 (NF EN 61111)
 - Gants isolants classe 0 ou 00 (NF EN 60903)
 - Casque isolant classe 0 avec jugulaire (NF EN 50365 + NF EN 397)
 - Ecran facial avec marquage R05 indice 8 (NF EN 166).
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter :
 - à partir de 490.00€HT (14 heures)
 - à partir de 590.00€HT (21 heures)
- Intra :
 - à partir de 1490.00€HT (14 heures)
 - à partir de 2190.00€HT (21 heures)